



## Obligations alimentaires

-----  
Par cricket

Ma mère a bénéficié de l'aide sociale de 2020 à 2023, date de son décès, et les héritiers, mon frère et moi, devons payer l'obligation alimentaire.

Il a fallu attendre une année pour savoir combien on allait devoir payer. Mon frère n'ayant pas transmis les documents nécessaires, j'ai contesté de régler la somme que l'on me demandait, croyant que c'était pour tous les obligés alimentaires.

J'ai réglé une partie jusqu'au décès de ma mère.

Il y a seulement le mois dernier, en mars 2023, que nous avons été convoqués, mon frère, mon mari et moi, au Tribunal de Nanterre.

Le département des Hauts-de-Seine, d'après leur calcul, nous avait demandé à moi et mon mari, de payer 79 ? par mois.

Le juge des Affaires familiales a ordonné que nous réglions la somme de 150 ? par mois, alors que je suis en retraite depuis janvier dernier, et que je touche moins qu'avant !! Je ne sais même pas comment ils ont pu calculer cette somme ! pourquoi une différence par rapport au Département des Hauts-de-Seine? en calculant selon le département, nous devrions payer dans les 96 ? par mois.

J'en ai fait part au Département des Hauts-de-Seine, mais pas de réponse.

Si quelqu'un peut me dire si c'est normal.

-----  
Par TUT03

Bonjour

le juge se base sur les informations communiquées par les obligés alimentaires quant à leurs revenus et la somme restant à devoir

vous indiquez un chiffre de 79 puis de 96 euros demandés par le département, est ce le montant total de la participation des obligés ou juste votre part ? et quel est le bon chiffre

vous avez saisi le JAF, il rend une décision, vous pouvez faire appel , attention au délai

-----  
Par cricket

Bonjour,

la somme de 79 ? était notre part à mon mari et moi.

Aujourd'hui le juge a statué et a donné la somme de 150 ?. J'estime que cela n'est pas normal vu que nos revenus baissent.

Depuis le 1er janvier, je suis en retraite et devrait toucher environ 700 ? au lieu de 900 ? que je percevais de pôle emploi.

Ils ont jugé, mais moi j'estime que cela n'est pas normal ! oui j'ai un recours, mais si c'est attendre encore une année pour être convoqués, nous aimerions en finir avec tout ça !

Malheureusement, j'ai payé toute ma vie pour ma mère, mon frère, lui n'a jamais déboursé un centime, alors aujourd'hui, évidemment il se retrouve sans avoir à payer d'obligations alimentaires, vu sa situation précaire et je le comprends ! mais ce qui me dérange, c'est qu'il est arrivé de lui même à cette situation, il préférerait se faire entretenir par ma mère.

Je savais que j'allais en payer les conséquences et ma mère aussi d'ailleurs. il y a toujours eu un préféré.

Je voulais prendre un avocat, mais je n'ai pas moyen de payer, et à quoi cela me servirait-il ?